

Une page d'archive...

page n° 122 du 3 Décembre 2025



Le Grand Conseil de Saint-Germain-en-Laye de 1328, Philippe de Valois devient roi de France

Au début du mois d'avril de l'année 1328, Philippe de Valois, roi en attente de l'approbation par la noblesse, convoque au château royal de Saint-Germain-en-Laye, l'assemblée des principaux vassaux et pairs du royaume de France¹ qui devra décider de la succession au trône. Le château est alors bien différent du château actuel. Seule la chapelle royale rappelle aujourd'hui cette demeure qui date du règne de Louis VI le Gros au XI^e siècle et va disparaître dans les flammes quand le Prince Noir, fils du roi d'Angleterre, va dévaster Saint-Germain en 1346.

C'est que l'affaire est de première importance. Pour la première fois en 351 ans, la dynastie des Capétiens n'a pas de descendant mâle direct. Une première alerte avait semé le trouble à la mort de Louis X le Hutin en 1316, fils aîné de Philippe le Bel. Son seul fils, Jean 1^{er} le Posthume meurt à cinq jours. Philippe le Long, second fils de Philippe le Bel, s'empare alors du pouvoir, en écartant les descendances féminines : Jeanne, fille de 4 ans de Louis X mais aussi Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, plus âgée que lui. Jeanne est la fille de Marguerite de Bourgogne, qui a été convaincue d'adultére dans la fameuse affaire de la Tour de Nesle, ce qui fait douter de la légitimité de sa naissance. Pour Isabelle, épouse d'Édouard II Plantagenet, roi d'Angleterre, on évoque une vague tradition des Francs saliens, interdisant l'accès à la royauté des femmes. On ne parle pas encore de « loi salique »² malgré quelques défenseurs des droits de Jeanne qui se manifestent sans succès, d'autant plus que le règne de Philippe V le Long s'avère plus solide que celui de son aîné.

À sa mort, en 1322, il ne laisse que des filles et son jeune frère Charles le Bel accède au trône sans contestation sous le nom de Charles IV. Le principe des Francs saliens et de l'adage « les Lys ne filent pas » semble acquis. Mais il meurt en février 1328 sans descendance mâle. Toutefois, son épouse est enceinte et c'est son cousin Philippe de Valois qui assure la Régence. Le 1^{er} avril, naît une fille, Blanche, posant à nouveau la question de la succession dans des conditions complexes, imposant la décision de réunir le Grand Conseil.

À l'ère de la féodalité, chaque vassal est lié à son suzerain pour son fief mais il doit pour cela rendre hommage lors d'une cérémonie officielle. Le Roi de France doit ainsi recevoir l'hommage de ses grands vassaux, tous seigneurs de haut lignage, dont le duc de Guyenne qui est aussi et surtout roi d'Angleterre, depuis la succession d'Aliénor d'Aquitaine.



Philippe VI de Valois, détail de l'enluminure
Le procès de Robert d'Artois, vers 1336, BNF

¹ La pairie de France est composée des grands officiers, vassaux directs de la couronne de France. Ils représentent les électeurs primitifs à la royauté. Depuis 1180, les pairs de France sont chargés d'assurer la succession.

² L'exhumation de la loi des Francs saliens à des fins successorales n'apparaîtra qu'en 1388 sous Charles VI

En outre, Philippe le Bel était devenu roi de France et de Navarre, par son mariage avec Jeanne 1^{ère}, fille unique du Roi de Navarre. Ses trois fils ont été également rois de France et de Navarre. Mais le titre de roi de Navarre ne pouvait échoir à quelqu'un qui n'était pas descendant d'un souverain de Navarre, ce qui est le cas de Philippe de Valois.

Le Grand Conseil doit donc apporter des réponses à plusieurs problèmes de succession : Isabelle de France défend le droit de son fils Édouard III dont la filiation « capétienne » est plus directe que celle de Philippe de Valois ; Philippe d'Évreux, autre neveu de Philippe IV, a épousé Jeanne, fille de Louis X et réclame pour elle et donc pour lui, le titre de roi de Navarre ; deux des filles de Philippe V le Long ont épousé des vassaux importants : Eudes, duc de Bourgogne, et Louis de Nevers, comte de Flandres. À cela s'ajoute le problème épique de la succession de l'Artois, objet d'un différend entre Robert III et sa tante Mahaut.



*Hommage d'Édouard III à Philippe VI de Valois pour la Guyenne en 1329.
Miniature des Grandes Chroniques de Charles V, BNF, Fr.2813.*

Édouard III ou plutôt sa mère Isabelle, ont envoyé des ambassadeurs qui réclament pour lui la couronne. Mais les grands barons du royaume restés fidèles à l'homme fort du moment, Philippe de Valois, la lui refusent. En revanche, ils sont nombreux à soutenir la candidature de la fille de Louis X, Jeanne, pour le trône de Navarre, laissé vacant à la mort de Charles IV. Mais le royaume de Navarre, échu à Philippe le Bel à la mort de son épouse Jeanne 1^{ère} s'accompagne du comté de Champagne. Or, si la Navarre est loin de Paris, la Champagne est toute proche et les efforts de Philippe de Valois portent sur le maintien de la Champagne dans le royaume de France. Il obtient satisfaction, mais doit céder la Navarre à Jeanne et à son époux Philippe d'Évreux. Le duc de Bourgogne et le comte de Flandres reconnaissent leur allégeance et Philippe de Valois est confirmé comme roi de France sous le nom de Philippe VI. L'issue du Grand Conseil semble donc favorable en apportant une stabilité au royaume. Il a toutefois reconnu Mahaut d'Artois au détriment de Robert et celui-ci émigre de rage en Angleterre où il va mener une vigoureuse campagne auprès d'Édouard III pour contester la légitimité de Philippe VI.

Si Philippe VI devient roi de France, inaugurant ainsi la dynastie des Valois qui va durer jusqu'à Charles VIII à la fin du XV^e siècle, il est menacé par deux royaumes qui revendiquent des droits à la couronne, la légitimité du Valois ne reposant que sur la décision « salique » d'écartier toute descendance par les femmes. En 1340, les hostilités entre la France et l'Angleterre ouvrent la période connue comme la Guerre de Cent ans. Charles II le Mauvais, roi de Navarre en 1349, reprend alors la revendication de sa mère sur le trône de France et se dresse à son tour contre la France.

Ayant eu trois fils avec son épouse Jeanne de Navarre, Philippe le Bel pensait que sa succession serait ainsi assurée. C'était sans compter sur le sort qui a fait que ces trois fils sont morts jeunes, sans succession mâle viable. Maurice Druon, dans son roman historique *Les Rois maudits*, a décrit avec verve cette guerre de succession dramatique.

Le Grand Conseil de Saint-Germain-en-Laye de 1328 a donc créé les conditions d'une guerre qui a ruiné la France mais aussi l'Angleterre. Quant à la Navarre, elle retrouvera son dynamisme avec Jeanne d'Albret lors des Guerres de religion et ne sera rattachée à la France que sous le règne de Henri IV.

Jean-Claude Pelletier

Pour en savoir plus :

Georges Duby, *Le Moyen-Âge*, Hachette 1987

Jean Favier, *Philippe le Bel*, Fayard, 1978

Jean Favier, *La guerre de cent ans*, Fayard, 1980

Antoine de Lévis-Mirepoix, *La France féodale* tome IV « le Roi et l'Eglise » 1285-1328 ; tome V « La France entre deux couronnes » 1328-1461, Tallandier, 1975

Jean-Marie Moeglin (dir.), *Dictionnaire de la guerre de Cent Ans*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2023